



Saintry
SUR SEINE

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Commune de Saintry-sur-Seine – Département de l'Essonne
Arrondissement d'Evry – Canton d'Epinay-sous-Sénart

N° DEC-2022/40

1. Commande Publique

1.4 Autres types de contrats

**DECISION DU MAIRE DE SIGNER UN CONTRAT DE CESSIION DU DROIT
D'EXPLOITATION D'UN SPECTACLE AVEC LA SARL ANZN
POUR LA REPRESENTATION DE LA COMPAGNIE TOUS DEBOUT - TOAN'CO
LORS DE LA FETE DE LA MUSIQUE DU 21 JUN 2022**

Le Maire de la Commune de SAINTRY-SUR-SEINE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2122-22-1 ;

VU la délibération du Conseil municipal du 30 septembre 2020 relative aux délégations du Conseil municipal au Maire ;

VU le contrat proposé par la SARL ANZN ;

D É C I D E

ARTICLE 1 : De signer le contrat proposé par la SARL ANZN (*sise 40 rue Alexandre Dumas – 75011 PARIS*), pour la représentation de la compagnie TOUS DEBOUT – TOAN'CO lors de la fête de la Musique qui se déroulera le 21 juin 2022 ;

ARTICLE 2 : Dit que le montant de la prestation sera de 758,29 € H.T (*sept cent cinquante-huit euros et vingt-neuf cents*) soit 800 € T.T.C (*huit cents euros*) ;

ARTICLE 3 : De communiquer la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine session sous forme d'un donner acte. Un extrait est affiché à la Mairie.

ARTICLE 4 : Dit que la dépense est prévue au Budget primitif.

ARTICLE 5 : La présente décision sera inscrite au Recueil des Actes Administratifs. Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Saintry-sur-Seine, le 20 juin 2022

Décision affichée le :

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture, de la publication et de l'affichage

30 JUIN 2022

Le Maire,


Patrick RAUSCHER

